

## PV de la réunion du CEQV du 04/05/2023

### Présents :

- Madame Katia Van den Broucke – Echevine de la Participation
- Monsieur Thibault Wauthier – Echevin de la Mobilité
- Monsieur Richard Blin – Vice-Président
- Madame Mireille Walschaert – Affaires sociales
- Monsieur Jean-Pierre Latour – Comité Zavelenberg
- Monsieur Jaume Tardy – Comité Gisseleire Versé
- Monsieur Gérard Chevalier – Comité Dormont
- Monsieur Michel Dubois – Comité Albert et Schweitzer
- Monsieur Cumhur Er – Comité Broek
- Monsieur Jean-Pierre De Winter – Suppléant comité Broek
- Madame Catherine Hanak – Comité Bec Moderne
- Madame Chantal Van Iseghem – suppléante comité Bec Moderne
- Monsieur Jan Verhaeghe – invité Comité Roi Albert et Schweitzer
- Madame Evelyne Hasselmans – invitée Comité Comhaire
- Madame Mariam Arahou – invitée Comité Bec Moderne
- Madame Anne Garsoux – invitée Comité Ruelens

### Excusés :

- Monsieur Christian Lamouline - Bourgmestre
- Monsieur Saïd Chibani – Echevin des travaux publics
- Monsieur Ali Bel-housseine – Echevin du Patrimoine
- Madame Véronique Troger – Comité Zavelenberg
- Pierre Lebeau – Comité Comhaire
- Madame Jade Roland – Affaires sociales

### Absents :

- Monsieur Olivier Losseau – Comité Plateau Potaarde Vlak
- Monsieur Simon Geoffroy – Comité Kasterlinden
- Monsieur Jean-Marie Rits - Comité Albert et Schweitzer
- Monsieur Rudy Peereboom – Comité Gisseleire Versé
- Monsieur Marc-Philippe Schittecatte - Comité Ruelens
- Monsieur Nicolas Leclercq – Suppléant Comité Ruelens
- Monsieur Jean-Marie Rits – Suppléant Comité Roi Albert et Schweitzer

## **1. Approbation du PV du 31.01.2023**

Le procès-verbal est approuvé. Aucune remarque.

## **2. Urbanisme**

2.1) Question de Monsieur Er – Comité de quartier Broek

Rue du Broek 2 – Quid du terrain vide et pas entretenu ?

Suite au mauvais entretien du terrain et la clôture insuffisante, un courrier a été envoyé au propriétaire. Si la situation ne change pas, la commune se chargera d'effectuer elle-même la remise en état du terrain et de la clôture. Ensuite la note de frais de ces travaux sera envoyée au propriétaire.

### 3. Mobilité

#### 3.1) Question de Monsieur Er – Comité de quartier Broek

- Stationnement toujours autant problématique en raison de la diminution permanente des places proposées suite aux rajouts des bornes de rechargements, espaces trottinettes, ...
- Vitesse excessive et constante sur le territoire de la commune en règle générale et incivilités de certains conducteurs – Comment y remédier ?
- Demande de mesures efficaces de réduction de la vitesse au niveau du carrefour rue du Broek/Pie Konijn suite à un sinistre impliquant 4 voitures.
- Quid du stationnement quant au 114 Sentier du Broek ?

Point 1 : Les places de stationnement à recharge électrique sont placées dans nos quartiers pour répondre aux demandes de recharge. C'est la Région qui cadre avec un concessionnaire et une étude universitaire les phases de déploiement. Une partie des habitants qui disposent de véhicules entièrement électriques ne peuvent recharger chez eux, faute de garage. Il faut donc des bornes de recharge en rue. Actuellement, nous comptabilisons 32 places de recharge et bientôt 66. Pour information générale, nous comptabilisons un peu plus de 4.500 places de stationnement dans toutes nos rues.

L'emplacement des aires de dropzone pour les trottinettes et vélos partagés se fait si possible aux endroits de l'espace public peu utilisé comme les trottoirs fort larges ou sur la chaussée quand le stationnement n'est pas autorisé. C'est dans ce dernier cas que la dropzone citée en question se trouve : à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons.

Après analyse des services, le passage à niveau - demandé à juste titre d'être rajouté – est correctement placé au regard des bénéfices en terme de sécurité routière. Il n'y a pas lieu de le déplacer.

Question complémentaire de M. Er : un sens unique rue du Broek serait-il envisageable ?

Réponse de M. Wauthier :

De prime abord, non, mais à analyser dans le contrat d'apaisement des quartiers pour un schéma général de l'ensemble des voiries.

A voir aussi dans le contexte de l'ouverture de la Ferme Pie Konijn au public, qui impliquera un rétrécissement de voirie et un plateau ralentisseur.

### Point 3 :

De nouveaux comptages ont été faits et les mesures montrent :

61 % respectent la vitesse maximale de 30 km/h

39 % dépassent la vitesse de 30 km/h dont :

- 33 % de 30 km/h à 40 km/h
- 6% dépassent la vitesse de 40 km/h dont 0,5 % dépassent la vitesse de 50 km/h.

94 % de véhicules sur l'ensemble des 56753 contrôlés sont en dessous de 40 km/h ce qui est une bonne chose.

5,5 % se situent en dessous de 50 km/h = restent dans leur ancien réflexe de conduite où la circulation était limitée à 50 km/h.

0,5 % de « chauffards » qui ne tiennent pas compte des limites anciennes ou nouvelles.

La mesure de 30 km/h a un réel impact sur la conduite de la grosse majeure partie des conducteurs et reste sans effet sur les récalcitrants.

Point 4 : à propos de la transformation des zones de recul des n°114 et 116 du sentier du Broek en emplacement de stationnement (alors qu'il n'y a pas de garage), il y a en effet eu des interventions irrégulières (et assez récentes) des propriétaires (ou occupants) des lieux. Si ce n'est pas déjà fait, l'urbanisme doit dresser P-V pour ces infractions urbanistiques (non-respect du RRU). A défaut, comme l'écrit le comité du quartier Broek, cela revient à donner une autorisation tacite et cela donne un très mauvais exemple et de mauvaises idées à d'autres.

En annexe de ce PV, vous trouverez une carte qui permet de visualiser les zones de dépose pour trottinettes.

En ce qui concerne les bornes de recharge pour véhicules électriques, voici la liste des nouveaux emplacements :

Clos du Zavelenberg, en face du n°7

Avenue Gisseleire Versé 33

Rue des Alcyons 2

Avenue du Cognassier, en face du n°61

Rue de l'Azur 14

Rue de la Métairie 5

Chaussée de Gand, en face du n°1397

Rue de Termonde 13

Rue de Grand-Bigard, en face du n°250

Rue Katteput, en face du n°24

Rue de l'Etoile Polaire 5

Rue Prosper Présér 64

Rue Emile Heylens, en face du n°40

Rue Mathieu Pauwels 4

Place des Coopérateurs

Rue des Combattants 58

### 3.2) Question de Monsieur Chevalier – Comité de quartier Dormont

- Piste cyclable Maricolles – une date est-elle fixée pour la finalisation des travaux ?
- Contrats locaux de mobilité – Quid du planning des études et de l’obtention des crédits de la Région ?
- Où en est la procédure des travaux envisagés par la Région Flamande à l’échangeur du ring avec la chaussée de Ninove ?
- Trafic de transit lourd – Interdiction généralisée pour un trafic plus fluide suivi d’une mise à jour des systèmes de navigation

Point 1 : Courant 2023. Pour la piste cyclable existante, il est prévu dans le cadre du programme d’asphaltage de refaire le revêtement de la piste cyclable existante afin qu’elle soit plus adaptée à la circulation des vélos (actuellement dolomie/sable dans lequel on s’enfoncé en cas de mauvais temps).

Point 2 : en attente de la notification de la région suite à la remise de notre candidature au mois de mars. Recrutement d’une personne en charge de la communication/participation des habitants en septembre 2023.

Point 3 : le chantier imaginé aujourd’hui doit se dérouler de 2025 à 2027. Une réunion avec la commune et le bureau d’études a eu lieu. La demande de la commune était claire : il faut un plan de déviation soutenable pendant le chantier qui n’induit pas de report de trafic dans nos petites rues communales.

Cet aspect devra être d’emblée travaillé dans notre contrat local de mobilité espéré.

Point 4 : Une proposition des services quant à interdire les poids lourds/véhicules longs sur certains tronçons de rue est en cours d’élaboration pour être présentée en Collège.

Si on doit envisager une interdiction des poids lourds, il faudrait le faire pour toutes les communes.

Certains ont déjà pris des initiatives avec hub de stationnement poids lourds pour livraisons et petites camionnettes qui embarquent les marchandises pour livraison aux magasins.

### 3.3) Question de Monsieur Dubois – Comité de quartier Albert/Schweitzer

- Trafic de transit lourd – réduction du tonnage des véhicules dans l’avenue
- Pourquoi ne pas bannir les trottinettes de notre territoire comme à Paris ?
- Demande de faire le test de mettre la rue des Soldats en sens unique
- Quid du placement des nouvelles caméras en 2023 ?

Point 1 : Il n’est pas prévu de réduire le tonnage des véhicules. En revanche, des travaux de modernisation avec système anti-vibrations sont prévus par la STIB en 2025.

Point 2 : Etant une des premières communes à mettre en place les dropzones – zones obligatoires pour le stationnement des trottinettes – la commune de Berchem peut observer une diminution de l’éparpillement des engins de mobilité partagée.

A ce jour, il n'y a pas de consensus pour supprimer les services de trottinettes.

Les Comités de quartier en profitent pour souligner le travail remarquable des ouvriers communaux pour l'enlèvement des trottinettes gênantes.

Point 3 : cette proposition est à analyser dans le cadre du Contrat Local de Mobilité. Certainement pas cette année, vu les travaux de Vivaqua à la rue R. Comhaire.

On pourrait aussi envisager de supprimer la priorité de la rue des Soldats par rapport à la place Schweitzer, mais ce n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

Une réunion d'urgence a eu lieu avec les services de police, prévention, mobilité car la situation de la place Schweitzer s'est aggravée. L'éventualité de la mise en sens unique de la rue des Soldats a été envisagée. Voir les suites qui y seront données.

Le chantier de la STIB avec allongement des quais sera aussi l'occasion de repenser la place.

Point 4 : plusieurs lieux ont déjà été définis sur base de remarques d'habitants ou de situations problématiques constatées en matière de sécurité. Les emplacements vont être proposés au conseil communal.

Outre l'installation de nouvelles caméras, nous allons investir en 2023 dans l'amélioration du réseau en plaçant de la fibre optique là où le réseau Hertzien fonctionne mal.

! = caméras de sécurité (pour infractions et incivilités) et donc pas pour repérage des plaques d'immatriculation

#### 3.4) Question de Madame Hanak – Comité de quartier Bec Moderne

- Demande d'aménagements pour réduire la vitesse dans les rues et pour faciliter la circulation vélo à différents endroits de la commune
- Demande de caméra au carrefour (avenue Charles Quint) dans un but de dissuasion et de reprise de conscience du code de la route

Point 1 : Le réaménagement de certaines rues de la Cité Moderne se fera dans le cadre du Contrat de Quartier Cité Moderne. Des éléments adaptant les vitesses seront proposés dans les plans de réaménagement.

La rue Georges Remy pourrait devenir une rue cyclable vu la faible largeur de la chaussée. Par contre, la rue de Ganshoren a différentes largeurs qui peuvent entraîner le non-respect systématique du procédé de rue cyclable. Une réfection de la rue devra rendre plus clairs et plus adaptés les cheminements de chaque mode de déplacement.

Les doubles sens cyclistes restent difficiles dans pas mal de rues de la commune (autres exemples rue Openveld, rue Heymans)

Point 2 : Les suggestions d'adaptation du carrefour Grand Air et Charles-Quint ont été transmises à Bruxelles-Mobilité.

#### 4. Travaux Publics :

##### 4.1) Question de Monsieur Er – Comité de quartier Broek

- Détérioration grandissante de la voirie et des trottoirs clos des Peupliers et clos en face du Clos fleuri – A quand un réaménagement ?
- Rue des 7 Etoiles/ rue du Broek – Où en est la situation (vitesse, camion, voirie) ?
- Qu'en est-il de la demande de rajouts de place de parking rue du Broek ?
- Les travaux du chantier de la rue de Grand-Bigard étant terminés, que compte faire la commune au niveau de la voirie qui est en mauvais état ?
- Quid de l'analyse de la détérioration des trottoirs de la Drève des Maricolles ?
- Demande d'intervention de la commune auprès de Vivaqua à l'égard des caves inondées depuis les travaux du bassin d'orage

Point 1 : Ce sont des clos privés. L'autorité avait projeté des reprises = fonction des budgets futurs et accord des riverains.

Point 2 : Une objectivation à la rue des 7 Etoiles sera menée une fois finalisés les mesurages sur les rues de la Cité Moderne. Pour la rue du Broek, l'analyse a été faite (cf. 3.1) Point 3). Un asphaltage de surface est prévu au programme 2023 sur Broek.

Point 3 : En attente de traitement

Point 4 : Programme asphaltage 2023

Point 5 : Les trottoirs ne sont pas plus mauvais que certaines rues de la commune. Néanmoins, il y a un prochain projet de rénovation de cette artère.

Point 6 : La question est entre les mains de Vivaqua et des experts d'assurances des 2 parties.

##### 4.2) Questions de Monsieur Lebeau – Comité de quartier Comhaire

- Réaménagement de l'avenue post-travaux – suivi

Un retour vers les riverains sera fait pour des propositions concrètes.

##### 4.3) Question de Monsieur Dubois – Comité de quartier Albert/Schweitzer

- Quid du suivi du marquage au sol sur la chaussée ainsi que de la place PMR avenue du Roi Albert ?

Point 1 : on va opter pour du marquage thermocollant.

Question complémentaire de M. Latour :

Le Clos du Zavelenberg a été réasphalté. Prévoit-on de remettre les marquages de stationnement ?

S'il y en avait auparavant : on va investiguer pour voir quand c'est programmé

#### 4.4) Question de Madame Hanak – Comité de quartier Bec Moderne

- Demande de réduction de la taille de la haie rue des coopérateurs
- Demande de marquage au sol au garage rue du Grand Air, 46 ainsi que repeinte pour le stationnement avenue Notre-Dame de Fatima

Point 1 : Quel est le retour de Comensia ?

Les habitants sont représentés dans le Conseil d'Administration de Comensia. La commune ne peut pas intervenir. Les habitants de la Cité Moderne et Comensia doivent être sensibilisés. La commune peut relayer l'information

Point 2 : La situation 46 rue du Grand Air doit être analysée.

Le marquage pour l'avenue ND de Fatima est prévu pour la campagne 2023.

### 5. Propreté :

#### 5.1) Questions de Monsieur Lebeau – Comité de quartier Comhaire

- Enlèvement des sacs poubelles problématique suite aux travaux de Vivaqua

Un rappel sera fait à Vivaqua qui doit gérer avec l'Agence Bruxelles Propreté.

#### 5.2) Question de Monsieur Dubois – Comité de quartier Albert/Schweitzer

- Quid de la mise en place de cendriers solides aux poubelles publiques
- Suite à l'acquisition de la nouvelle balayeuse, demande de passage plus régulier pour l'enlèvement du sable de freinage des trams
- Dépôts clandestins avenue Hunderenveld - demande de nettoyage et d'entretien de la zone

Point 1 : Nous allons examiner ce qui est possible par rapport à ce qui se fait dans d'autres communes.

Point 2 : OK. Un rappel à la STIB sera fait et on prévoira un passage occasionnel de notre balayeuse.

Point 3 : Peu de réaction de part de Dilbeek malgré les rappels de nos services. Néanmoins, le projet

de pistes cyclables pourrait améliorer la situation (absence de véhicules de côté Dilbeek)

Un projet a été imaginé par la province du Brabant flamand pour prolonger le maillage vert et le maillage bleu le long de cette av. du Hunderenveld mais la personne en charge est malade depuis un moment.

### 5.3) Question de Madame Hanak – Comité de quartier Bec Moderne

- Demande de placement de poubelles spécial déjections canines

Nous allons examiner la question.

## 6. Environnement :

### 6.1) Question de Monsieur Er– Comité de quartier Broek

- Possibilité de prévoir l'installation de panneaux photovoltaïques via un achat groupé d'énergie ?

Il est possible de trouver des informations sur la partage d'énergie et l'autoconsommation d'énergie sur les sites internet de Brugel et Bruxelles Environnement.

Il est proposé d'organiser une prochaine réunion thématique avec présentation à ce sujet.

### **Prochaine réunion**

Réunion thématique STIB (perspectives travaux place Schweitzer)

**Jedi 14 septembre à 18h**